



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

DECISION DU MAIRE
N° 2025/140

Affaires Juridiques
LV

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2025/88 du 03 octobre 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Vu la consultation en procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 29 août 2025 au BOAMP et au JOUE et la date de remise des offres fixée au 17 octobre 2025 à 12h00,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 décembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°25058 de Services, en procédure formalisée, relatif aux services d'assurances pour la commune et le CCAS de Sannois,

DECIDE :

Article 1^{er} : de signer le marché n°25058 de Services suivant :

Décision n°	Attributaire	Objet	Prime annuelle estimative € H. T (Ville + CCAS)
Marché 25058 : Services d'assurances pour la commune de sannois			
2025/140	RELYENS SPS 18100 VASSELAY	Lot 01 - assurance des dommages aux biens et des risques annexes	85 242,78 €
	BEAC - SAS BEAH 75009, PARIS	Lot 02 - assurance des responsabilités et des risques annexes	24 403,80 €
	SMACL 79031 Niort cedex 9	Lot 03 - assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	75 145,08 €
	RELYENS SPS 18100 VASSELAY	Lot 04 - assurance de la protection juridique de la collectivité	5 500,34 €
	SMACL 79031 Niort cedex 9	Lot 05 - assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	2 704,36 €

Article 2 : L'exécution du marché débute à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Haultil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Suite et fin de la décision 2025/140

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire
Par délégation
Directeur Général Adjoint des se...

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020

SANNOIS, le 30 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE



Adjointe au maire
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 31 décembre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20251230 - DC2025 - 140 - CC

Publiée le 31 décembre 2025